

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 mars 2021, à compter de 13 h 20, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présentes :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2021-17**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2021**Résolution n° C-2021-18**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2021.

Adoptée

Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) – Signature d'une convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)**Résolution n° C-2021-19**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation du projet : *Vulnérabilités et potentiels d'adaptabilité de la CMQ aux conséquences des changements climatiques*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint au présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021

Responsable : Direction générale

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Rapport d'activité annuel 2020**Résolution n° C-2021-20**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

- D'adopter le rapport d'activité annuel pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020 intitulé « Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre de la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec » réalisé par la firme Bédard Guilbault en date du 17 février 2021.
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ce rapport d'activité annuel ainsi qu'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) – Signature d'une convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

**Résolution n° C-2021-21**

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation du projet : *Organisation spatiale du territoire de la Communauté eu égard à la réduction ou à l'évitement des émissions de gaz à effet de serre : outils d'aide à la planification de milieux de vie durables*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint au présent rapport décisionnel.

Référence :                    Rapport décisionnel du 18 mars 2021  
Responsable :                Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables – Avenant n° 2 à la convention d'aide financière pour la cartographie des zones inondables intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

**Résolution n° C-2021-22**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer l'avenant n° 2 à intervenir à la convention d'aide financière intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la CMQ pour la délimitation des zones inondables sur son territoire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et ce, afin de prolonger d'une année cette convention et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant joint au présent rapport décisionnel.

Référence :                    Rapport décisionnel du 18 mars 2021  
Responsable :                Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 184.11 de la MRC de La Côte-de-Beaupré modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'ajuster certains éléments cartographiques

**Résolution n° C-2021-23**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que le « Projet de règlement n° 184.11 ayant pour effet de modifier le règlement # 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements afin de modifier, corriger et ajuster certains éléments cartographiques », respecte les objectifs et stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- De transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement n° 06-2020 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant le schéma d'aménagement révisé et visant à modifier la définition de l'affectation militaire, la définition de certains usages, la carte des grandes affectations du territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, la section du document complémentaire relative à l'implantation sur les terrains à fortes pentes, ainsi que certaines grilles de compatibilité des usages

#### **Résolution n° C-2021-24**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement n° 06-2020 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant le schéma d'aménagement révisé et visant à modifier la définition de l'affectation militaire, la définition de certains usages, la carte des grandes affectations du territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, la section du document complémentaire relative à l'implantation sur les terrains à fortes pentes, ainsi que certaines grilles de compatibilité des usages.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier le certificat de conformité requis par la loi à l'égard de ce règlement, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ - Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour un projet de piste cyclable à Lévis (dossier 429087)

#### **Résolution n° C-2021-25**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture de la Ville de Lévis au dossier n°429087, concernant 9 300 mètres carrés sur le lot 2 384 449, puisque celle-ci s'avère conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur;
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la coordination de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – Zone de Québec

**Résolution n° C-2021-26**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le président de la Communauté métropolitaine de Québec et la secrétaire corporative, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et la directrice générale et trésorière, à signer une nouvelle convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la coordination des travaux de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent – Zone de Québec, pour une période de trois ans, soit de 2021 à 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021  
Responsable : Environnement

Adoptée

Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale – Signature d'un avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité

**Résolution n° C-2021-27**

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec, qui agit comme mandataire et fiduciaire, à signer l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité à intervenir avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les MRC de la région de la Capitale-Nationale et la Ville de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 18 mars 2021  
Responsable : Alliances pour la solidarité

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) Entente agroalimentaire 2020-2022 - Chantier 3 – « Le développement des marchés » Dans le cadre des projets 3.2 « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » et 3.3 « Stimuler la mise en marché de nouvelles productions végétales, le développement de produits agricoles innovants et encourager l'implantation de projets en production émergente » du chantier 3 « Le développement des marchés » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 : Accorder un contrat de gré à gré à l'agence Bulldozer afin de développer la phase 2 du site Internet « Saveurs du coin », au montant de 30 875 \$ (taxes en sus), le tout en conformité avec la proposition de service datée du 26 janvier 2021. - Résolution n° E-2021-16

- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2021
- C) 2021-02-19 – Procès-verbal de correction – Règlement 2020-98
- D) 2021-03-08 - Note - Mandat d'enquête et audience publique du BAPE sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée pour les questions du public transmises par écrit avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2021-28**

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par M. Sylvain Juneau il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 30.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2021-17 à C-2021-28 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE